

COMMUNE DE PRIAY

Le 24 avril 2018, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, ne comportant pas le quorum nécessaire pour délibérer, a dû annuler sa réunion.

Etaients présent(e)s : Gérard THEVEAUX, Gilles MAJORCZYK, Jean-Claude AUSINA, Eric TEYSSIER, Daniel JANIN, Fabienne CHARMETANT, Sylvain GIRARD.

La réunion du Conseil Municipal a été reportée au 30 avril 2018 à 20 heures par une convocation en date du 24 avril 2018.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2018

Présents : Gérard THEVEAUX, Jean Claude AUSINA, Éric TEYSSIER.

Excusés : Jocelyne ARENA, Gilles MAJORCZYK pouvoir à Éric TEYSSIER, Wilfried RODEMET, Christian OWCZAREK, Didier PAUCHET pouvoir à Gérard THEVEAUX, Christian HEYBERGER, Sacharalen CAPRON pouvoir donné à Jean-Claude AUSINA, Daniel JANIN, Fabienne CHARMETANT, Sylvain GIRARD.

Absents : Jean François BRAON, Jean Louis FAVIER.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 05 avril 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Éric TEYSSIER.

DELIBERATIONS

1. Portant sur le choix des entreprises pour l'aménagement de bâtiments modulables – marché à procédure adaptée (MAPA) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation pour l'aménagement de bâtiments modulables a fait l'objet d'une publication dans le journal « La Voix de l'Ain » du 9 mars 2018 et avec un couplage sur leur plateforme dématérialisée, avec une remise des offres fixée au 03 avril 2018.

Les travaux ont été décomposés en 3 lots :

- Lot 01 : terrassements VRD,
- Lot 02 : gros œuvre,
- Lot 03 : bâtiment modulaire.




14 offres ont été déposées.

Au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir la valeur technique 60 % et le prix des prestations 40 %, Monsieur le Maire propose d'attribuer les lots comme suit :

LOT	DENOMINATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT DE L'OFFRE RETENUE
01	TERRASSEMENTS VRD	PERRIOL TP 38890 SALAGNON	49 969.50 €
02	GROS OEUVRE	ENTREPRISE ERRIGO 01500 ST DENIS EN BUGEY	21 285.50 €
03	BÂTIMENT MODULAIRE	DESCORTES SAS 38780 PONT EVEQUE	296 950.00 €

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

-  D'ATTRIBUER les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,
-  D'AUTORISER M. le Maire à signer les marchés en question,
-  DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à ce dossier à bien.

✓ *Adopté à l'unanimité*

LE MOT DU MAIRE

Trop de véhicules stationnent illégalement dans notre Commune. Certains ne sont ni assurés ni passés au contrôle technique obligatoire. Dorénavant ces véhicules seront repérés par la gendarmerie ou les élus et enlevés dans les meilleurs délais par la fourrière communautaire.

Vous pouvez nous signaler en mairie ces véhicules.

Gérard THEVEAUX